

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendevre sur Barse



Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup

10800

Tél : 03 25 41 58 39

Fax : 03 25 40 38 71

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 2 Juin 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

26 Mai 2020

Affichage convocation :

26 Mai 2020

L'an deux mille vingt

Le deux Juin

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) :

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 2 Juin 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Désignation des membres aux syndicats intercommunaux ;
- Désignation des membres aux commissions communales ;
- Délégations données au Maire ;
- Autorisation de poursuite donnée au receveur ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 2 Juin 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

26 Mai 2020

Affichage convocation :

26 Mai 2020

L'an deux mille vingt

Le deux Juin

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) :

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Désignation des membres aux syndicats intercommunaux

Syndicats intercommunaux	Titulaires	Suppléants
SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)	Jean-Marie CASTEX Benoit ROTHAN Mathieu ROYER Marie-Charlotte BOURSON	Sylvain ROGER Florence GOGIEN
SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets de l'Aube)	Christine LACAILLE	Francis AZIERE
SDEA (Syndicat Départemental d'Électrification de l'Aube)	Marie Thérèse LAMOTTE	Francis AZIERE
SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube)	Sylvain ROGER	Laurent CORDIER

Désignation des membres aux commissions communales

Commissions communales	Titulaires	
Commission Urbanisme	Sylvain ROGER Laurent CORDIER Christine LACAILE Antonio CARNEIRO Mathieu VAILLOT Marie Thérèse LAMOTTE Jean-Raymond LUDOT	
Commission des Fêtes et des Animations	Florence GOGIEN Magali Di MALTA Mathieu ROYER Francis AZIERE Jean-Raymond LUDOT	
Commission des Bâtiments	Sylvain ROGER Antonio CARNEIRO Laurent CORDIER Isabelle LEBOEUF Marie Thérèse LAMOTTE Jean-Raymond LUDOT	
Commission des Jeunes	Magali Di MALTA Mathieu ROYER Francis AZIERE Sylvain ROGER	
Commission de révision des listes électorales	Francis AZIERE	
Commission Consultative Communale des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCCSPV)	Florence GOGIEN Magali Di MALTA Isabelle LEBOEUF	Benoit ROTHAN Sylvain ROGER Laurent CORDIER

Délégations données au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

Autorisation de poursuite donnée au Receveur

Le Conseil Municipal de la Commune de Rouilly-Saint-Loup autorise le Trésorier de Lusigny Sur Barse, receveur de la collectivité, à exercer les poursuites suivantes à l'encontre des débiteurs de produits locaux, en vertu des titres de recettes exécutoires :

- Huissier
- Saisie sur salaire
- Saisie sur compte bancaire
- Saisie Vente
- Autre saisie (Carte grise, Licence IV, ...)
- OTD (Opposition à Tiers Détenteur)

Informations diverses

Fonctionnement de la Mairie :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement de la Mairie en ce qui concerne la réception du courrier, des mails, les réunions avec les adjoints.

Communication entre les conseillers municipaux :

Monsieur le Maire distribue à l'ensemble du Conseil Municipal une fiche reprenant les coordonnées de chacun des conseillers municipaux afin de faciliter leur communication.

Réunions diverses :

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec Monsieur VIARDOT, Maître d'œuvre, fixée au 17 Juin.

Il rappelle également d'une découverte du finage de Rouilly-Saint-Loup est proposée à l'ensemble du Conseil Municipal le 13 Juin.

Horaires de la Mairie :

Monsieur le Maire annonce les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie à savoir :

- Lundi de 13H à 18H ;
- Mercredi de 9H à 12H ;
- Jeudi de 15H à 17H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.